



N°	CF-2010-14	1/2
Date d'émission	13 mai 2010	

## CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente consigne de navigabilité (CN) est peut-être applicable à un aéronef qui serait, selon nos dossiers, immatriculé à votre nom. Les CN sont publiées en vertu du **Règlement de l'aviation canadien (RAC) 521 Division X**. Selon le **RAC 605.84** et les détails de l'**Appendice H du Standard 625 du RAC**, un aéronef immatriculé au Canada ne demeure navigable que s'il continue à respecter toutes les CN qui lui sont applicables. L'autorité de vol de l'aéronef risque de ne pas demeurer en vigueur si l'on ne se conforme pas aux exigences d'une CN. Pour faire une demande d'un autre moyen de se conformer, on doit se conformer aux exigences du **RAC 605.84** et le **Standard** mentionné ci-dessus.

Cette CN a été publiée par la division du Maintien de la navigabilité (AARDG), direction de la Certification nationale des aéronefs, Transports Canada, Ottawa, tél. 613 952-4357.

**Numéro :** CF-2010-14

**Sujet :** Porte passagers – Défaillance de ressorts d'appoint

**En vigueur :** 1 juin 2010

**Applicabilité :** Les avions des modèles BD-700-1A10 et BD-700-1A11 de Bombardier Inc. portant les numéros de série 9002 à 9356.

**Conformité :** Dans les 30 jours suivant la date d'entrée en vigueur de la présente consigne, à moins que ce ne soit déjà fait.

**Contexte :** Il a été signalé à plusieurs reprises que la porte passagers s'était ouverte plus rapidement que prévu et ce, à cause d'une défaillance d'un ou de plusieurs ressorts d'appoint de référence (réf.) GS321-0580-1 qui secondent le vérin au moment de l'ouverture ou de la fermeture de la porte, notamment en régulant le taux de descente de cette dernière. Une telle ouverture incontrôlée de la porte risque d'être dangereuse pour le personnel au sol, en plus de causer d'éventuels dommages à la porte et à structure avoisinante.

La présente consigne exige de réviser le calendrier de maintenance approuvé afin d'y incorporer une tâche récurrente de mise au rebut des ressorts d'appoint, y compris, s'il y a lieu, un calendrier de mise en œuvre progressive.

**Mesures correctives :** Réviser le calendrier de maintenance approuvé par Transports Canada en y ajoutant la tâche récurrente de mise au rebut portant le numéro 52-11-41-101 et intéressant le ressort d'appoint de porte de réf. GS321-0580-1. Cette tâche a été introduite par les révisions temporaires (RT) pertinentes qui suivent, lesquelles portent sur les limites de temps/vérifications de maintenance (LTVM), partie 2, section 5-10-11 :

- LTVM, manuel numéro GL 700 : LTVM du Bombardier BD-700 Global Express [BD-700-1A10], RT 5-2-37, en date du 15 janvier 2010
- LTVM, manuel numéro GL XRS : LTVM du Bombardier BD-700 Global Express XRS [BD-700-1A10], RT 5-2-2, en date du 15 janvier 2010
- LTVM, manuel numéro GL 5000 : LTVM du Bombardier BD-700 Global 5000 [BD-700-1A11], RT 5-2-8, en date du 15 janvier 2010

Selon le **RAC 202.51** le propriétaire enregistré d'un aéronef canadien doit aviser par écrit le ministre de tout changement de nom ou d'adresse, dans les sept jours suivant ce changement.

Pour demander un changement d'adresse, veuillez contacter le **Centre des communications de l'Aviation civile (AACRC)** à la **Place de Ville, Ottawa (Ontario) K1A 0N8**, ou 1 800 305-2059, ou <http://www.tc.gc.ca/AviationCivile/communications/centre/adresse/asp>.

24-0022 (01-2005)

- Notes: 1. Les RT 5-2-37 et 5-2-8 des LTVM du BD-700 contiennent un calendrier de mise en œuvre progressive à utiliser au besoin, lequel s'applique à la première mise au rebut des ressorts d'appoint des avions Bombardier Global Express [BD-700-1A10] et Bombardier Global 5000 [BD-700-1A11] totalisant plus de 1400 atterrissages. Aucune mise en œuvre progressive n'est prévue dans la RT 5-2-2, car aucun avion Bombardier Global Express XRS[BD-700-1A10] n'a encore accumulé 1400 atterrissages.
2. Le respect de RT subséquentes ou de révisions ultérieures aux LTVM du BD-700 approuvées par Transports Canada permet également de satisfaire aux exigences de la présente consigne.

**Autorisation :** Pour le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Derek Ferguson  
Chef, Maintien de la navigabilité aérienne

**Contact :** M. Richard Topham, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 613-952-4357, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique [CAWWEBFeedback@tc.gc.ca](mailto:CAWWEBFeedback@tc.gc.ca), ou tout Centre de Transports Canada.